Typologie des risques AML – Véhicules d’occasion :

Le secteur des véhicules d'occasion génère de gros flux d'espèces. La limite de 3.000 EUR permet, dans les faits, de vendre en espèces de nombreux véhicules (environ la moitié des véhicules disponibles sur le marché de l'occasion ont un prix inférieur à 3.000 EUR). L'achat de véhicules d'occasion permet ainsi de recycler des quantités conséquentes d'argent liquide. La revente permet aussi de mêler de l'argent sale dans les marges bénéficiaires générées.

Par ailleurs, ce secteur permet de produire des faux documents : en payant la différence en noir, il est possible de sous-facturer le prix de vente entre l'entreprise de voitures d'occasion et l'acheteur ou, à l'inverse, de surfacturer le prix d'achat entre l'entreprise et le vendeur.

Au-delà des activités déclarées, les services de police ont aussi initié plusieurs enquêtes ou rapports d'information au sujet de personnes ou de sociétés exerçant un commerce de voitures d'occasion à l’exportation de façon illégale et non déclarée (exportation de camions vers l'Afrique, ventes récurrentes sur des site Internet de véhicules de seconde main,...).

* Principe

Un commerçant encaissait par exemple près d'un million d'euros en espèces alors que les comptes annuels de la société affichaient un compte de résultats en perte. A l'évidence, l'entrée massive d'espèces n'était pas enregistrée (ou très partiellement) dans la comptabilité officielle de l'entreprise. Au surplus, le compte privé du gérant était crédité depuis plusieurs années par des versements en espèces d'origine inconnue, lesquels étaient redirigés via Western Union vers des destinations variées (Maroc, Turquie, France, Bulgarie, ...). Certains de ses clients affichaient un profil suspect, vu leurs antécédents policiers. L'analyse de la police judiciaire fédérale aura aussi constaté, à plusieurs reprises, des achats de véhicules, contre espèces, par des sociétés se trouvant en réalité en état de faillite. Dans de tels cas, la date des factures précède généralement de quelques semaines, voire quelques jours, la date de mise sous curatelle renseignée par la Banque carrefour des entreprises.

Notons que le créneau des voitures de luxe (marques allemandes et italiennes) serait particulièrement exposé puisqu'il permet d'absorber plus rapidement de grandes quantités d'argent liquide.

* Domaine professionnel impacté

L'enquête de 2022 du CSR révèle que 59 réviseurs d'entreprises et cabinets de révision ont déclaré avoir des clients dans le secteur des véhicules d’occasion. Le nombre total de ces clients s'élevait à 418.

* Indicateur de la menace
  + De nombreux constats d'infractions aux limitations de paiement en espèces ;
  + Les activités d'achat/vente de voitures d'occasion sont présentes sur l'ensemble du territoire national ;
  + Le profil recycle des fonds issus de formes graves de criminalité (trafic de stupéfiants, criminalité organisée, …) ;
  + Le rapport entre le chiffre d’affaires au niveau national et le chiffre d’affaires au niveau international : parmi les concessionnaires automobiles soupçonnés d’intégration[[1]](#footnote-1) d’espèces, le montant du chiffre d’affaires à l’étranger est significativement plus important par rapport au chiffre d’affaires global que le chiffre d’affaires pour lequel il n’y a pas d’intégration d’espèces ;
  + Absence de salle d’exposition (showroom) ;
  + Court délai des stocks commerciaux ;
* Atténuation de la menace
  + Peu voire pas d'implication des juridictions à risque ;
  + Si les volumes d'affaires peuvent être importants, les montants moyens observés par transaction restent modérés.
* Gouvernance :
* Absence de contrôle interne adéquat
* Objets sociaux vagues et étendus
* Opérations suspectes :
* Absence de registres légaux
* Opération dont les paiements se font en cash
* Fausses factures
* Falsification de documents
* Absence de prise d’inventaire
* Stocks sous-évalués
* Achat de véhicules qui étaient auparavant en *leasing*
* Achat de véhicules en vrac qui sont ensuite exportés et commercialisés à l’étranger.

**Extrait du rapport de la CTIF - 2016 :**

2.6. Le secteur des véhicules d'occasion

Les espèces demeurent un important vecteur de blanchiment. Par conséquent, les secteurs qui acceptent des espèces sont plus vulnérables en matière de blanchiment. A ce titre, le secteur des véhicules d'occasion génère de gros flux d'espèces. La limite de 3.000 EUR permet, dans les faits, de vendre en espèces de nombreux véhicules (environ la moitié des véhicules disponibles sur le marché de l'occasion ont un prix inférieur à 3.000 EUR). En outre, il n'y a actuellement pas de limitation à l'utilisation des espèces pour l'achat à des particuliers. L'achat de véhicules d'occasion permet ainsi de recycler des quantités conséquentes d'argent liquide. La revente permet aussi de mêler de l'argent sale dans les marges bénéficiaires générées.

Par ailleurs, ce secteur permet de produire des faux documents : en payant la différence en noir, il est possible de sous-facturer le prix de vente entre l'entreprise de voitures d'occasion et l'acheteur ou, à l'inverse, de surfacturer le prix d'achat entre l'entreprise et le vendeur. Les manipulations comptables sont d'autant plus aisées que les prix sont variables si négociés de gré à gré.

Les activités d'import/export peuvent être utilisées pour couvrir des activités de Trade Based Money Laundering (TBML). Certains canaux d'exportation de masse font appel à plusieurs niveaux d'intermédiaires en Belgique et à l'étranger. Dans le cas de certains canaux d'exportation, notamment vers l'Afrique de l'Ouest, les différents niveaux d'intermédiaires font partie des mêmes groupes d'entreprises, ce qui augmente la vulnérabilité. La présence de non-résidents dans la clientèle est aussi un facteur de vulnérabilité.

Au niveau des contrôles, si la grande majorité des entreprises ont pignon sur rue et sont inscrites à la BCE, le contrôle des canaux d'exportation s'avère plus difficile.

L'expérience de la CTIF confirme les vulnérabilités du secteur, notamment à l'échelle internationale. Ainsi, par exemple, ces dernières années, plusieurs réseaux de trafiquants de drogue originaires d'Afrique ont été démantelés. De sources ouvertes, il apparaît que les bénéfices issus du trafic de cocaïne en Europe ne sont plus transférés via *money remittance* vers l'Afrique, mais sont utilisés pour l'achat de véhicules d'occasion qui sont ensuite transportés par bateau en Afrique de l'Ouest.

1. La phase d’intégration est la dernière phase du processus de blanchiment au cours de laquelle les capitaux d’origine illégale sont réinjectés dans le système économique et financier légal. [↑](#footnote-ref-1)